



Pass Navigo Senior et Pass Navigo Liberté +

Pass Navigo Senior et Pass Navigo Liberté +

Vous pouvez être remboursé de 6 mois ou de 4 mois d'abonnement du Pass Navigo Seniors, ou l'équivalent en euros pour le Pass Liberté +, selon vos revenus et sur justificatifs.

Les personnes handicapées et les personnes âgées de 65 ans et plus, non imposables, peuvent bénéficier du Pass Navigo Améthyste, zones 3 à 5, gratuitement. La demande est à faire auprès du CCAS. Les anciens combattants et veuves de guerre peuvent bénéficier d'un Pass Navigo Améthyste pour les zones 1 à 5.

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/liste>

Depuis le 1er décembre 2019, les seniors âgés de 62 ans et plus, peuvent acheter un pass Navigo, à moitié prix, sans condition de ressources. Bon à savoir : le CCAS peut rembourser une partie de l'abonnement.

Conditions :

- Vous êtes titulaire d'un Pass Navigo Seniors
- Vous habitez Vélizy-Villacoublay depuis plus de 3 ans
- Vous n'avez pas droit au Pass Navigo Améthyste ou au tarif solidarité transport
- Vos ressources mensuelles* sont inférieures à 2195 ? pour une personne seule ou 3017? pour un couple

Comment bénéficier de l'aide ?

Il vous suffit de vous présenter au CCAS muni des pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- Votre Pass Navigo Seniors
- Un justificatif de domicile supérieur à 3 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Votre dernier avis d'imposition (et celui éventuel de votre conjoint s'il est différent)
- Un justificatif de vos prélèvements mensuels du Pass Navigo Seniors
- Un Relevé d'identité bancaire

AIDE A L'ACHAT DU PASS NAVIGO SENIORS 2021

	Ressources * :	Nombre d'abonnements mensuels pris en charge
Insee 2017	RMI (revenu mensuel personne isolée) RMC (revenu mensuel couple)	
1 ^{er} décile	RMI < 1463? RMC < 2195?	Remboursement <u>maximum</u> de 6 mois d'abonnement par an, sur présentation des justificatifs de paiement 225,60? maximum
2 ^{ème} et 3 ^{ème}	1463? <= RMI < 2011?	Remboursement <u>maximum</u> de 4 mois d'abonnement par an, sur présentation des justificatifs de paiement

déciles	2195 <= RMC <3017?	150,40? maximum
---------	--------------------	-----------------

* Les ressources prises en compte pour déterminer le montant de l'aide sont les ressources annuelles brutes du ménage bénéficiaire, portées sur le dernier avis d'imposition, avant tout abattement ou déduction fiscale, divisées par douze.

Contact

CCAS

5 avenue du Capitaine Tarron
78140 Vélizy-Villacoublay

Tél : 01.34.58.50.01